



DECLARATION DE CONFORMITE CE

ATLINKS EUROPE
22 quai GALLIENI
92150 SURESNES
FRANCE

Certifie, sous sa seule responsabilité, que les produits Alcatel F370 Voice , Alcatel F370 Voice Duo et Alcatel F370 Voice Trio sont conformes:

- aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes de la directive R&TTE 1999/5/CE du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunication et la reconnaissance mutuelle de leur conformité en se basant sur les normes et autres documents normatifs suivants :
 - EN 60950-1 (2006) + A11 (2009) + A1 (2010) + A12 (2011)
 - EN 301406 V2.1.1 (2009)
 - EN 301489-01 V1.9.2 (2011) / EN 301489-06 V1.3.1 (2008)
- au règlement (CE) N° 278/2009 de la Commission des Communautés européennes, du 6 avril 2009 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
- A la Directive RoHS 2011/65/EU du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Cette conformité s'entend pour autant que les produits pour lesquels elle est donnée soient installés et utilisés suivant les instructions fournies dans le manuel d'utilisation.

Suresnes, 7 janvier 2013

Jean-Alexis DUC
Managing Director Atlinks Europe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Alexis DUC', with a small flourish at the end.



DECLARATION DE CONFORMITE CE

ATLINKS EUROPE
22 quai GALLIENI
92150 SURESNES
FRANCE

Certifie, sous sa seule responsabilité, que les produits Alcatel F370, Alcatel F370 Duo et Alcatel F370 Trio sont conformes:

- aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes de la directive R&TTE 1999/5/CE du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunication et la reconnaissance mutuelle de leur conformité en se basant sur les normes et autres documents normatifs suivants :
 - EN 60950-1 (2006) + A11 (2009) + A1 (2010) + A12 (2011)
 - EN 301406 V2.1.1 (2009)
 - EN 301489-01 V1.9.2 (2011) / EN 301489-06 V1.3.1 (2008)
- au règlement (CE) N° 278/2009 de la Commission des Communautés européennes, du 6 avril 2009 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
- A la Directive RoHS 2011/65/EU du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Cette conformité s'entend pour autant que les produits pour lesquels elle est donnée soient installés et utilisés suivant les instructions fournies dans le manuel d'utilisation.

Suresnes, 7 janvier 2013

Jean-Alexis DUC
Managing Director Atlinks Europe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. A. Duc', written over a horizontal line.